



## Tout d'abord je trouve votre site très intéressant mais toutefois très effrayant

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 18 mai 2010

---

Bonjour,

Tout d'abord je trouve votre site très intéressant mais toutefois très effrayant. Au delà des nombreuses questions qui ressemblent à de la délation (comme dans les années 40 ....), je souhaiterais savoir si toutefois il existe un droit des fumeurs. Nous parlons souvent de cette criminalité qui est le tabagisme, criminalité que j'assume. Mais où se trouve la frontière entre le droit et l'intolérance des non fumeurs (non fumeurs que je respecte bien entendu). Merci de votre réponse franche, objective et non formatée et surtout non censurée...

### Réponse :

C'est faire offense à DNF que de lui prêter le rôle de censeur car même lorsque les questions ne sont en réalité que des affirmations infondées, comme cela est ici partiellement le cas, nos experts répondent, à condition, évidemment, que le langage utilisé soit empreint de correction et de respect.

Dans le Petit Larousse, délation signifie *dénonciation intéressée et méprisable*. Nous ne censurons pas les très rares questions qui pourraient se rapprocher de cette définition, mais nous ne manquons pas, non plus, d'y apporter les réponses qui conviennent. De mémoire, il ne doit pas y avoir plus d'une dizaine de questions de ce type parmi les milliers de questions auxquelles nous répondons.

Par contre, vous pourriez abusivement considérer que le fait de demander et d'obtenir le renseignement qui va permettre de faire respecter son droit à ne pas être enfumé contre son gré soit à ranger également dans cette catégorie. A titre de comparaison, un patron qui imposerait son tabagisme à son salarié commettrait une agression physique plus grave que de lui donner une paire de gifles car il attenterait à la fois à son bien-être et à sa santé tout en faisant peser sur lui une discrète menace sur la poursuite de son activité salariée dans l'entreprise.

Si respirer est un droit imprescriptible comme manger ou dormir, fumer n'est par contre qu'une liberté individuelle encadrée par des lois car fumer peut nuire à la santé et au bien-être de ceux qui vous entourent.

Petit Larousse, à nouveau : Fumer est un vice [*Penchant particulier pour quelque chose, défaut dont on ne peut se débarrasser (jeu, boisson, drogue, etc.)*] pour les ceux qui sont victimes de dépendance à l'égard du tabac. Si vous respectez les lois qui protègent contre le tabagisme, vous ne faites probablement pas partie de cette catégorie de fumeurs qui, de proche en proche tentent de réinvestir les espaces protégés.

Quant à l'intolérance, elle peut effectivement exister chez certains non-fumeurs qui sont allergiques à la fumée de tabac, mais elle est beaucoup plus présente chez les fumeurs dépendants, et c'est la raison pour laquelle il est devenu nécessaire de légiférer car ils estimaient que fumer était un droit qu'ils pouvaient imposer en tous lieux et à tout moment.

Pour conclure notre réponse, nous nous devons également de vous signaler qu'il est assez rare d'atteindre le point Godwin dès sa première intervention.